

## VILLE DE BOUCHERVILLE

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2024.

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-421**

**TITRE ET OBJET :** RÈGLEMENT CONCERNANT LA CITATION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1201, CHEMIN DU GÉNÉRAL-VANIER À TITRE D'IMMEUBLE PATRIMONIAL

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant [boucherville.ca/avispublics](http://boucherville.ca/avispublics) ([Règlement 2024-421](#)).

Ce règlement est entré en vigueur le 22 mars 2024, conformément à l'article 134 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
Ce 9<sup>e</sup> jour de juillet 2024

---

M<sup>e</sup> Marianna Ruspil, OMA, greffière